

Département de l'Ardèche

Arrondissement de Privas

COMMUNE DE LARNAS  
-----**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 29 juillet 2014****Nombre de membres en  
exercice:** 11**Présents :** 6**Votants:** 6

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 23 juillet 2014, s'est réunie sous la présidence de BOULAY Marc

**Sont présents:** BOULAY Marc, BAUDOIN Aurélie, PIPERAUX Cécile, COMTE Audrey, MOULIN Gilbert, MAROC Nadia**Représentés:****Excuses:** CHAZAUT Bernard, SIDOBRE Natacha, BELLY Gérard, GUERIN Nicolas, LAPORTE Alain**Secrétaire de séance:** COMTE Audrey**D2014055 BUDGET BISTROT DE PAYS / DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 du Bistrot de Pays, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

Section d'INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
2313	Constructions		20 000.00
1311	Subv. équipt État	20 000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**VOTE :** POUR 6

CONTRE 0

ABSTENTION 0

**D2014056 BUDGET VENTE D'ENERGIE / DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sur le BUDGET VENTE D'ENERGIE, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

section de FONCTIONNEMENT :		DEPENSES
002	Résultat de fonctionnement reporté	-63.38
611	Sous traitance générale	63.38

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**VOTE :** POUR 6

CONTRE 0

ABSTENTION 0